



# **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit nécessaire à l'aménagement des quartiers B et A du cimetière de Beauregard**

(Du 7 avril 2017)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Introduction**

Le présent rapport qui nous concerne aujourd'hui a pour but de solliciter un crédit courant afin de préparer les futurs terrains utiles aux inhumations de défunts. Le cimetière de Beauregard est un lieu important pour la ville de Neuchâtel et pour ses habitants. Il est très souvent visité, non seulement pour les services de crémations ou d'inhumations qui sont offerts aux défunts domiciliés à Neuchâtel ou à l'extérieur mais également pour sa situation exceptionnelle. Les familles viennent souvent se recueillir sur les tombes, les entretenir et profitent ainsi du cadre verdoyant, entretenu avec grands soins par les collaborateurs du Service des parcs et promenades.

Bien qu'actuellement l'incinération des défunts soit beaucoup plus demandée que l'inhumation – en 2016, 1'267 incinérations pour 36 inhumations – il est néanmoins nécessaire d'anticiper et de prévoir l'affectation de terrains prêts à accueillir des inhumations futures.

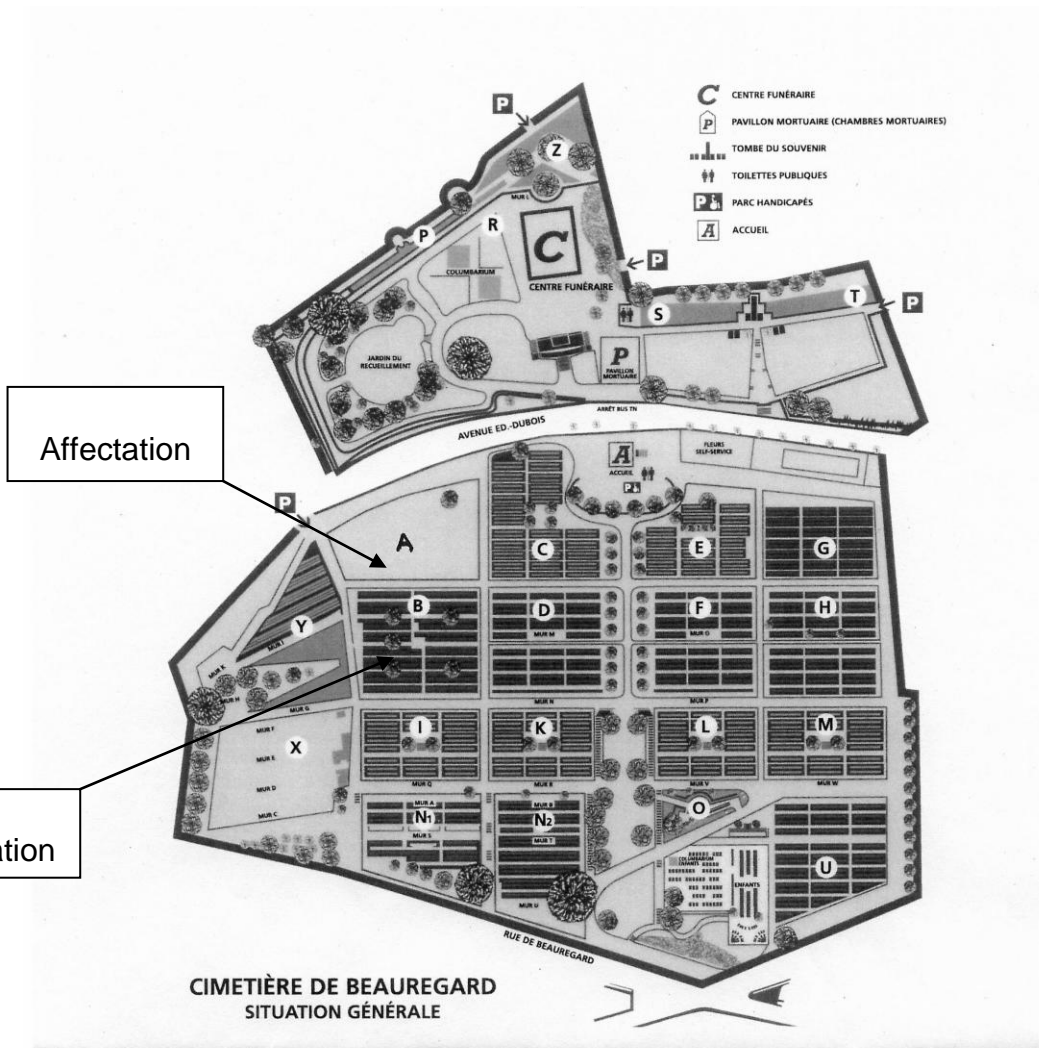
Ainsi, pour pouvoir garantir des inhumations aux personnes domiciliées en ville de Neuchâtel et à l'extérieur, dans le respect des bases légales régissant l'exploitation du cimetière, nous sommes aujourd'hui contraints de préparer de nouveaux quartiers.

Ceci signifie la désaffectation du quartier B début 2018, suivie de l'affectation du A dans le courant de cette même année.

Depuis toujours, une rotation a lieu entre les quartiers, dû au fait que le cimetière de Beauregard n'est pas extensible au niveau du terrain. Ce tournus devrait intervenir tous les trente ans, selon l'article 6 de la loi sur les sépultures (inhumation gratuite), du 10 juillet 1894 qui précise : « *Les cimetières doivent avoir une étendue assez considérable pour que la réouverture des fosses en vue de nouvelles sépultures n'ait lieu qu'après un délai de trente ans au moins* ».

Concernant le quartier B, ce délai est même de 40 ans depuis le dernier ensevelissement. De là, le besoin réel de procéder à sa désaffectation, afin de ne pas être pris de court, lors d'une prochaine réaffectation de quartier.

Rappelons ici que le quartier G dispose d'un secteur multifonctionnel dit de longue durée (60 ans), au sens de la loi cantonale sur les sépultures (art. 25a), répondant notamment aux demandes de l'Union des Associations des musulmans du canton de Neuchâtel et aux besoins des communautés chrétiennes orthodoxes ainsi que d'autres personnes, conformément aux engagements exprimés dans le rapport 10-002, du 22 février 2010, adopté par votre Autorité.



Situation avant travaux prévus

## 2. Désaffectation du quartier B

Comme mentionné plus avant, il est déjà nécessaire de procéder aux travaux préparatoires de désaffectation du quartier B dans la perspective d'un réaménagement de ce dernier pour l'accueil des nouvelles tombes dès 2025.

Le quartier B qui a accueilli les derniers enterrements en 1975, représente une surface de 1704 m<sup>2</sup>. Il s'agit du secteur le plus ancien du cimetière, les tombes ayant entre 40 et 46 ans. Les travaux consistent à un démontage des monuments, des cheminements, des haies, etc. Le terrain sera ensuite ensemencé en prairie, de façon à permettre au reste des corps de poursuivre leur décomposition. L'entretien de ce terrain sera ainsi plus simple et moins coûteux par le fait de le laisser en jachère.

Conformément à notre réglementation communale, un soin tout particulier sera porté à l'information des familles et du public comme cela a déjà été le cas lors de précédentes désaffectations.

### 2.1 Travaux et coûts de désaffectation du quartier B

	<b>CHF</b>
Défrichage, démolitions	41'000.-
Démontage, démolitions	6'000.-
Terrassement, nivellement, revêtement de sol, bordures	4'000.-
Plantations, ensemencements, soins lors de l'aménagement	10'000.-
Divers et imprévus	<u>4'000.-</u>
Total	65'000.-
TVA	<u>5'200.-</u>
<b>Total</b>	<b><u>70'200.-</u></b>

### **3. Aménagement du quartier A**

Le dernier quartier d'inhumation G a été ouvert en 2015. Il est donc nécessaire de procéder à la préparation d'un nouveau secteur.

Nous proposons de reprendre le quartier A, désaffecté en 2011, qui est resté en l'état de prairie depuis 5 ans. Ce réaménagement doit se faire prochainement, compte tenu du temps nécessaire ensuite pour le tassement du terrain de minimum 18 mois.

Notre rapport 10-002, du 22 février 2010, relatif à la désaffectation du quartier A, mentionnait déjà l'objectif d'un réaménagement de ce secteur, afin d'accueillir des nouvelles tombes dès 2019.

Selon les statistiques, depuis 10 ans, la moyenne annuelle des inhumations s'élève à 33.

Par conséquent, nous pouvons estimer qu'un premier secteur du quartier G sera complet en 2019, d'où la nécessité d'affecter le quartier A dès à présent. D'une surface de 1'764 m<sup>2</sup>, ce quartier pourra ainsi accueillir 316 tombes.

L'aménagement du quartier A est basé sur la structure modèle des nouveaux quartiers du cimetière de Beauregard, tout en respectant le cadre historique de l'ensemble. La création de nouvelles tombes d'inhumation dans ce secteur nécessitant une surélévation du niveau existant, le quartier sera formé de terrasses soutenues par des murs. Néanmoins, grâce à des rampes mettant à profit des entrées à des niveaux différents, toutes les tombes seront accessibles aux visiteurs à mobilité réduite.

Les travaux de base – murs et terrassements- devraient être effectués durant le 1<sup>er</sup> semestre de 2017. La pose des systèmes d'arrosage, le traitement des chemins, les escaliers, le dallage, les mains-courantes, les rampes d'accès ainsi que l'implantation de haies interviendront au fur et à mesure de l'avancement de l'occupation du site.



Principe d'aménagement du quartier A

### 3.1 Travaux et coûts d'aménagement du quartier A

	<b>CHF</b>
Honoraires d'études extérieures	9'000.-
Installation de chantier	38'000.-
Travaux préparatoires et terrassements	190'000.-
Murs de soutènement	155'000.-
Chemins	105'000.-
Canalisations	9'000.-
Végétation	55'000.-
Equipements et mobilier urbain	24'000.-
Système d'arrosage	39'000.-
Divers et imprévus	<u>6'000.-</u>
Total	630'000.-
TVA	<u>50'400.-</u>
<b>Total</b>	<b><u>680'400.-</u></b>

#### 4. Résumé des aspects financiers

Il est important de préciser que l'activité du cimetière génère des ressources significatives. Selon les comptes 2016, entre les locations de la chapelle, des chambres mortuaires, des niches cinéraires et le nombre d'incinérations, le revenu était de plus de 1'000'000 francs. Ce montant couvre une bonne partie des coûts de l'activité du cimetière et du crématoire.

Rappelons aussi que le service des inhumations est gratuit pour les défunts de la ville de Neuchâtel, alors que les crémations sont payantes.

Les travaux de désaffectation du quartier B et l'affectation du quartier A ont été intégrés dans la planification financière 2014 - 2017.

Un montant de 900'000 francs était prévu initialement, la présente demande de crédit s'élèvera cependant à quelque 150'000 francs de moins.

##### 4.1 Récapitulation des coûts

	<b>CHF</b>
Désaffectation du quartier B	70'200.-
Affectation du quartier A	<u>680'400.-</u>
<b>Total</b>	<b><u>750'600.-</u></b>

#### 5. Consultations

La Commission du cimetière, consultée en date du 29 mars 2017, a préavisé favorablement et à l'unanimité, le présent rapport.

Par ailleurs, cette Commission a également étudié l'opportunité de revoir le projet de nouvelles infrastructures du cimetière de Beauregard (rapport 14-001 voté par votre Autorité) suite notamment aux différentes remarques qui émanaient de la Commission d'urbanisme et du sondage sur la mobilité des personnes âgées.

Dans ce contexte, la Commission du cimetière et la Commission d'urbanisme seront à nouveau également consultées pour se déterminer sur l'opportunité de donner une nouvelle dimension à ce projet afin notamment de l'intégrer plus concrètement dans son environnement en tenant compte de l'ensemble du site, des aménagements extérieur et des accès.

Nous reviendrons donc devant votre Conseil prochainement pour vous informer de la suite qui sera donnée au projet de nouvelles infrastructures du cimetière de Beauregard.

## **6. Conclusion**

Comme mentionné précédemment, les besoins auxquels il s'agit de faire face en matière d'inhumations nous obligent à désaffecter un ancien quartier et à en réaménager un nouveau. Ce tournus s'effectue tous les 30 à 40 ans.

Le secteur G, utilisé actuellement, sera complet d'ici à 2019 et afin de pouvoir poursuivre les activités courantes du cimetière de Beauregard, il est nécessaire d'affecter le quartier A dès l'année prochaine.

C'est pourquoi nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter le projet d'arrêté lié au présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol



Projet

**Arrêté**  
**concernant une demande de crédit nécessaire à l'aménagement**  
**des quartiers B et A du cimetière de Beauregard**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un montant de 680'400.- francs est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du quartier A en nouveau secteur. Ce montant fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2.5%. Il sera pris en charge par la Section de la sécurité.

**Art. 2.**- Un montant de 70'200.- francs est accordé au Conseil communal pour les travaux préparatoires de la désaffectation du quartier B. Ce montant fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 10%. Il sera pris en charge par la Section de la sécurité.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.